

celle du problème qui se pose actuellement au Conseil de sécurité, qu'il y aurait lieu de convoquer une session spéciale de l'Assemblée générale qui se chargerait de formuler une ligne de conduite et de donner les directives nécessaires au sujet du Congo?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, en mon absence, hier, l'honorable député de Vancouver-Est s'est informé si on accordait quelque attention aux nouvelles selon lesquelles une réunion spéciale des Nations Unies pourrait être convoquée pour étudier la situation au Congo.

Les honorables députés savent que le Conseil de sécurité examine cette situation depuis environ deux semaines. Je suis heureux d'annoncer que, tôt ce matin, le Conseil a adopté une résolution présentée par Ceylan, le Libéria et la République Arabe Unie. Neuf pays ont voté pour cette résolution, aucun n'a voté contre, tandis que l'URSS et la France se sont abstenues.

Cette résolution, qu'avec la permission de la Chambre je dépose sur le bureau et qui pourrait être imprimée en appendice au hansard...

M. Winch: Pourrait-elle être lue à haute voix?

L'hon. M. Green: ...précise le rôle des Nations Unies au Congo. Entre autres choses, elle recommande aux Nations Unies de prendre toutes les mesures voulues pour empêcher une guerre civile au Congo et même d'utiliser la force, s'il le faut, en dernier ressort. Elle insiste pour que le personnel militaire et paramilitaire, belge et étranger, ainsi que les conseillers politiques non sous les ordres des Nations Unies, soient retirés immédiatement et que toutes autres entrées du genre au Congo soient empêchées. Elle demande aussi une enquête impartiale sur les circonstances qui ont entouré la mort de M. Lumumba et de ses collègues, et la punition des coupables.

La partie B requiert la convocation du Parlement congolais, la réorganisation des unités militaires congolaises et leur élimination comme élément actif de la vie politique de ce pays.

La résolution n'apporte pas toutes les solutions à la crise qui sévit actuellement au Congo. Toutefois elle nous donne lieu d'espérer un peu que l'ordre sera rétabli et que des conditions seront créées qui permettront aux Congolais d'arriver, par la conciliation, à une solution du problème, sans intervention unilatérale de l'extérieur. Son aspect peut-être le plus encourageant, c'est que ce sont des membres africains et asiatiques du Conseil

qui en ont pris l'initiative et qu'elle bénéficie de l'appui entier de la plupart des nations du groupe afro-asiatique.

Dans les circonstances, je crois qu'une session d'urgence de l'Assemblée générale est moins probable. Naturellement, à l'ordre du jour prévu pour la reprise de l'Assemblée générale le 7 mars figure cette question, que je cite, «la situation dans la République du Congo».

En réponse à la seconde partie de la question que l'honorable député de Vancouver-Est a posée hier, je ne peux dire à quelle date l'assemblée étudiera ce sujet, mais j'imagine que cela dépendra des événements au Congo.

M. l'Orateur: La Chambre accepte-t-elle, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a proposé, que la résolution du Conseil de sécurité soit imprimée au hansard comme faisant partie de la réponse qu'il a donnée?

Des voix: Entendu.

(Note de l'éditeur: Le texte de la résolution susmentionnée est publié en appendice.)

M. Winch: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Ai-je bien compris que, par suite de la décision adoptée par le Conseil de sécurité, le secrétaire général a reçu l'ordre de se servir de la puissance et de la force militaire des Nations Unies afin de faire régner la démocratie au Congo et d'obvier à une guerre civile éventuelle dans ce pays? Ai-je bien interprété la décision du Conseil de sécurité?

L'hon. M. Green: Étant donné son expérience aux Nations Unies, l'honorable député pourra donner à la résolution sa propre interprétation. Ce n'est pas là, d'après moi, une solution idéale, mais elle contribuera certes dans dans une grande mesure à donner plus de poids à l'intervention des Nations Unies dans la crise du Congo.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, vu cette résolution d'une portée incalculable et sans précédent, à laquelle je ne m'oppose certes pas, en vue d'autoriser l'emploi de forces internationales à l'intérieur d'un pays, et cela pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies, sauf erreur, le ministre n'est-il pas d'avis qu'il y aurait lieu de faire débattre et confirmer par la prochaine assemblée cette résolution du Conseil de sécurité qui ne représente qu'un certain nombre d'États membres des Nations Unies?

L'hon. M. Green: Il serait peut-être sage d'agir ainsi, monsieur l'Orateur, mais l'important, c'est que cette résolution ait été adoptée au Conseil de sécurité sans qu'aucun membre ne s'y soit opposé. On craignait fort